

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 16 JUIN 2022

DELIBERATION N°2022.00267

**SOUTIEN A L'ACTION PRODUCTION FRANCE (PHASE DE DEVELOPPEMENT)
PORTEE PAR MECALOIRE AU TITRE DE L'ANNEE 2022**

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 10 juin 2022

Nombre de membres en exercice : 71
Nombre de présents : 49
Nombre de pouvoirs : 12
Nombre de voix : 61

Président de séance : M. Gaël PERDRIAU,
Secrétaire de séance : Mme Nora BERROUKECHE

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Luc BASSON,
Mme Françoise BERGER, M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE,
M. Bernard BONNET, M. Kamel BOUCHOU, M. Gilles BOUDARD, M. Régis CADEGROS,
Mme Stéphanie CALACIURA, M. André CHARBONNIER, M. Jean-Luc DEGRAIX,
M. François DRIOL, M. Christian DUCCESCHI, M. Frédéric DURAND,
M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT,
Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Jérôme GABIAUD,
M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL,
M. Rémy GUYOT, M. Marc JANDOT, M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN,
Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, M. Bernard LAGET, M. Denis LAURENT,
M. Yves LECOCCQ, M. Julien LUYA, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE,
Mme Aline MOUSEGHIAN, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU,
M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Marc SARDAT,
M. Christian SERVANT, M. Gilbert SOULIER, M. Marc TARDIEU,
Mme Marie-Christine THIVANT, M. Daniel TORGUES, M. Julien VASSAL

Pouvoirs :

Mme Christiane BARAILLER donne pouvoir à M. Gilles BOUDARD,
M. Cyrille BONNEFOY donne pouvoir à M. Christophe FAVERJON,
M. Denis CHAMBE donne pouvoir à M. Gilles ARTIGUES,
M. Marc CHASSAUBENE donne pouvoir à Mme Nora BERROUKECHE,
Mme Frédérique CHAVE donne pouvoir à M. Marc TARDIEU,

RECU EN PREFECTURE

Le 22 juin 2022

VIA DOTELEC - iXBus

99_DE-042-244200770-20220616-D20220026710

DATE D'AFFICHAGE :22 juin 2022

M. Jordan DA SILVA donne pouvoir à M. Gaël PERDRIAU,
M. David FARA donne pouvoir à M. Julien LUYA,
M. Martial FAUCHET donne pouvoir à M. Jérôme GABIAUD,
M. Guy FRANCON donne pouvoir à M. Pascal GONON,
M. Patrick MICHAUD donne pouvoir à M. Frédéric DURAND,
M. Jean-Paul RIVAT donne pouvoir à M. Régis CADEGROS,
Mme Nadia SEMACHE donne pouvoir à M. Gaël PERDRIAU

Membres titulaires absents excusés :

M. Vincent BONY, M. Patrick BOUCHET, M. Marc CHAVANNE, M. Charles DALLARA,
M. Philippe DENIS, M. Fabrice DUCRET, Mme Siham LABICH, M. Yves MORAND,
M. Gérard TARDY, M. Gilles THIZY

DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 16 JUIN 2022

SOUTIEN A L'ACTION PRODUCTION FRANCE (PHASE DE DEVELOPPEMENT) PORTEE PAR MECALOIRE AU TITRE DE L'ANNEE 2022

Née en 1995, MECALOIRE est un regroupement d'entreprises dans la mécanique, robotique et ingénierie.

Le cluster MECALOIRE est à l'initiative de l'action Production France dont l'objectif est d'aider ses adhérents à rebondir suite à la crise sanitaire. Cette volonté de s'adapter est aujourd'hui renforcée par la crise ukrainienne. Production France constitue ainsi un nouveau service proposé par Mécaloire à ses adhérents.

L'action Production France a pour objectif de permettre la relocalisation d'activités de production. Cette relocalisation peut prendre 2 formes différentes :

- Relocalisation de la chaîne de valeur de la production, avec identification de fournisseurs et de sous-traitants sur le territoire. ;
- Relocalisation d'unités de production.

Ainsi, à travers cette action de relocalisation, Production France :

- créera des opportunités de business aux adhérents de Mécaloire,
- rendra visible les compétences industrielles du territoire auprès des donneurs d'ordre ;
- proposera des solutions pour le sourcing de fournisseurs en France et leurs projets de relocalisation de production en synergie avec les acteurs territoriaux ;
- permettra aux acteurs de Mécaloire de proposer une réponse groupée et la plus opportune à des appels d'offre complexes de donneurs d'ordre.

Le déploiement de cette action se déroule selon plusieurs étapes :

- En 2021, une phase dite d'amorçage a été réalisée sur une première année. Cette phase a fait l'objet d'un financement par Saint-Etienne Métropole à hauteur de 20 000 €. Cette phase a notamment permis :
 - La réalisation d'une cartographie des compétences des entreprises de Mécaloire : 50 visites d'entreprises et 50 rapports d'audit ont ainsi été réalisés,
 - La mise en place des outils dédiés à cette action : comité de pilotage et charte éthique notamment,
 - La réponse à des premières consultations,
 - Des premières actions de communication.

- Une phase de développement du concept Production France et d'un système de communication sur la période 2022-2024. Cette phase permettra :
 - la mise en place d'un nouveau service dont l'objectif est d'ouvrir de nouvelles parts de marché aux entreprises mécaniciennes, mieux appréhender les nouvelles exigences des acheteurs et renforcer leur compétitivité ;
 - de finaliser le modèle économique de cette action Production France, avec notamment une montée progressive de l'autofinancement apporté par Mécaloire.

Ainsi, les actions engagées par Mécaloire sur la période 2022-2024 seront les suivantes :

- poursuite et actualisation de l'analyse fine des métiers et des capacités de production des membres de Mécaloire ;
- prospection auprès de donneurs d'ordre ;
- développement du système de communication et d'évènements ;
- réponses à des appels d'offres ;
- finalisation du modèle économique.

Mécaloire propose une phase de développement sur 3 années avec une montée en puissance de l'autofinancement.

Pour l'année 2022, Mécaloire sollicite un financement de Saint-Etienne Métropole à hauteur de 60 000 €. Cette action proposée par Mécaloire contribuera à la relance économique des entreprises mécaniciennes du territoire et à l'attractivité du territoire.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **autorise le versement d'une subvention de 60 000 € à Mécaloire, au titre de l'action « Action Production France – Année 2022, phase de développement »,**
- **approuve le projet de convention entre Saint-Etienne Métropole et Mécaloire,**
- **autorise Monsieur le Président ou son représentant dûment habilité à signer la convention entre Saint-Etienne Métropole et Mécaloire et toutes pièces nécessaires à la résolution satisfaisante de cette affaire,**
- **la dépense correspondante sera imputée sur le budget de l'exercice 2022 sur le compte : SUPIF-INUM.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
Le Président,



Gaël PERDRIAU